



JOURNÉE « LA FRANCOPHONIE »
« L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER INTERPELLE
LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE »
7 JUIN 2024

**LA FRANCOPHONIE : QUE FAIRE POUR MIEUX ADAPTER LA DOCTRINE
OU LA STRATÉGIE AU TERRAIN, RELATIVEMENT NOUVEAU/RESTRUCTURÉ
ET AVEC UN ESPRIT NOUVEAU ?**
**(NOUVELLES GÉNÉRATIONS, NOUVELLES CONCURRENCES, NOUVELLES
PROBLÉMATIQUES : NOUVELLES FAÇONS DE FAIRE ?)**

par Slobodan MILACIC

Professeur émérite en science politique, Institut de recherche Montesquieu, université de Bordeaux

Prendre conscience que le terrain a changé. Non seulement par rapport à l'époque coloniale, mais aussi postcoloniale immédiate. Les rythmes s'accroissent et les adaptations sont de plus en plus difficiles à penser et, surtout, à faire !

Le rythme des changements s'accroît, l'offre se diversifie, ainsi que la demande ; l'adaptation s'impose.

Comment gérer de façon la plus souple le virage postcolonial ?

Si la Francophonie est raccrochée au modèle de la démocratie libérale/pluraliste, celle-ci doit être repensée en fonction des nouveaux contextes. Le modèle proposé doit être plus désiré que « suggéré »...

Depuis la décolonisation événementielle, il y a l'aspiration à la décolonisation culturelle. En tenir compte. Ne pas avoir l'air de vouloir la freiner ou l'empêcher de retrouver ses racines. Créer un esprit d'ouverture et de conciliation, entre l'africanité (ou autre) et l'euroanéité (la francophonie), pour éviter le reproche « d'arrogance », surtout politique ou démocratique, souvent adressée à l'Occident. L'expérience historique prouve que l'on a pu utilement concilier ce qui paraissait inconciliable/incompatible (voir *infra*). Éviter l'esprit de donneur de leçons, mais donner envie de faire essayer, de « naturaliser », certaines valeurs ou institutions, dont la Francophonie est universellement porteuse et reconnue comme telle par toute la planète, ou presque.

L'expérience historique de la France peut servir utilement.

En France, au départ de la modernité, tout sépare Montesquieu et Rousseau, pères fondateurs des « Deux Frances », comme on le verra *infra*. On a fait un mariage de raison, avec quelques connotations affectives, tout de même.



S'ouvrir autant à la demande qu'à l'offre. Ne pas avoir l'esprit chagrin par rapport à la concurrence du monde anglo-saxonne ou russe, voire chinois. Par son poids historique et culturel, le français est plus adapté au monde des valeurs, qui vient, qu'au monde des affaires qui a perdu la priorité idéologique. Donc, plutôt « récupérer » les autres influences au profit de la langue française, langue généraliste/humaniste, par excellence. Saisir toutes les occasions pour contourner le monopole anglophone comme une nouvelle forme du « colonialisme linguistique », c'est-à-dire culturel ! Le monopole n'est jamais naturel... ni démocratique !

Considérer la France comme un modèle culturel, encore plus que politique, encore que les deux s'interpénètrent.

L'esprit d'ouverture doit concerner une moindre rigidité face au modèle politique qui, en plus d'avoir été celui de la Métropole coloniale se trouve en crise grave, un peu partout dans le monde ; surtout en Occident et notamment en France, ce qui rend son influence plus fragile en ce moment. Il est utile de se souvenir que la démocratie libérale *versus* pluraliste, la seule digne du prestige de l'idée démocratique et libérale, manifeste, malgré tout, des faiblesses d'usure un peu partout. Usure non point conjoncturelle, mais profonde – structurelle.

Mais en même temps, toutes les autres formes de « démocraties monistes » sont des « faux modèles » : qu'il s'agisse des démocraties « absolues », « populaires », « majoritaires », « illibérales », « nationales » ou, éventuellement, autres, à venir ? Il serait utile de se rappeler que le modèle politique de la démocratie française s'est construit par un progressif rapprochement de deux idéologies différentes, voire opposées, que personne n'avait prévu, ni ne pouvait prévoir, au départ : le libéralisme « bourgeois » de 1789 et le « démocratisme » ou républicanisme « populaire » de 1793. Les girondins et les jacobins étaient des mouvances carrément ennemies, avec des idéologies que l'on jugerait aujourd'hui radicalement « incompatibles ». Pourtant, un long « travail » historique a débouché sur un système bien intégré unissant à la longue, de façon cohérente, les deux idéologies, voire les deux cultures des « Deux Frances ». L'essentiel semble obtenu par le fait qu'il n'y a pas eu une seule idéologie ; pas de monisme (idéologique, des valeurs) durable, c'est-à-dire monopole philosophique et idéologique comme fondement du système, mais deux, entre lesquelles il fallait, en permanence, chercher les compromis, efficaces, pertinents, alias productifs c'est-à-dire équilibrés. La démocratie pluraliste est un système ouvert, inclusif, dont le génie propre vise à optimiser les diversités culturelles, à condition qu'il y ait le consensus sur la règle du jeu politique général, sur son esprit. Donc, une culture politique commune, minimale mais fondamentale, et la diversité, la pluralité des cultures.

Comment résumer la construction historique du modèle français, qui est un exemple prototype ?

Celui-ci a su concilier la tradition et la modernité, le conservatisme et le progressisme, à toutes les époques historiques. C'est, quelque part, un aspect du génie culturel francophone.

Au départ, c'est la très fameuse Révolution française de 1789, prototype ou « mère » de presque toutes les révolutions modernes du monde. En fait, elle a un double profil : celui de la bourgeoisie libérale et de la Prise de la Bastille, le 14 juillet, avec « le peuple des faubourgs » en arrière-plan de Marianne portant le drapeau, comme sur le fameux tableau de Delacroix. Mais, il y a eu aussi, après 1789, le temps du peuple républicain en 1793. Dès cette amorce, l'histoire s'est faite en deux temps, au départ très inégaux, puis de plus en plus égaux, avec l'équilibre et la stabilisation relative du modèle de la démocratie libérale à la française, avec la III^e République et son régime de la démocratie/régime parlementaire, dont nous sommes des héritiers.



L'essentiel nous semble que, d'emblée, le système n'était pas à fondement moniste, mais dualiste. Il y avait une diversité/pluralité des valeurs en compétition qui se partageaient les « Deux Frances », déjà ! D'un côté, la Liberté – seule : Montesquieu, les girondins, les droits de l'Homme, la monarchie/pouvoir personnel ou, au moins, fortement personnalisée. La mouvance libérale était essentiellement juridiquement individualiste, dont la valeur principale était la Liberté ; d'abord et avant tout par la norme juridique qui la consacrait et la protégeait. Et le droit a, de son côté, induit des aspects culturels nécessaires à la démocratie : ordre/paix, sens de l'équilibre, de la légitimité/justice, de la modération, voire du compromis – « écoute de l'autre partie ». Dans les ex-pays de l'Est, la démocratie pluraliste a été en partie induite par l'État de droit, et cela continue.

L'autre versant révolutionnaire trouvait ses sources ailleurs : Rousseau, les jacobins, le droit du peuple souverain, le pouvoir/régime d'Assemblée. Le mouvement pro-démocratique avait proclamé l'idéologie collective/sociale, la valeur égalitaire. Les deux mouvances ont « négocié » historiquement les différents compromis, résolus selon les rapports de forces – pacifiques, politiques et idéologiques et souvent violents (coups d'État, révolutions, insurrections).

Chaque fois qu'une seule idée clé – une seule idéologie – a inspiré un système, celui-ci a, rapidement « dégénéré »/s'est perverti en dictature, autoritaire ou totalitaire. On pourrait longuement expliquer pourquoi le libéralisme « pur et dur » débouche, à terme, sur l'autoritarisme et le « démocratisme » – dirions-nous –, sur le violent rapport de force de la concurrence, de la complémentarité, etc. L'État de droit est la meilleure introduction/acclimatation à la démocratie pluraliste ; le plus facilement accepté et le plus efficace. Il initie à la négociation des arguments et au « juste » compromis entre les parties, éléments essentiels de la culture pluraliste. La culture politique peut et doit rentrer par la porte de la culture juridique. Le droit était accepté par les deux mouvances – la loi ou la légalité –, est républicaine, tandis que le pragmatisme jurisprudentiel est plutôt une technologie, plus pragmatique, convenant au monde libéral.

L'idée est que, pendant l'actuelle transition du monde politique et géopolitique, les « voies d'entrée » ou de stabilisation de la Francophonie, au stade actuel de la restructuration du monde, sont de préférence culturelles et, éventuellement, économiques. L'État de droit, plutôt que l'État politique, même démocratique, au sens de l'exigence de rigueur électorale, par exemple. Le droit est un instrument d'ordre, au sens large, qui passe universellement comme plus « neutre », voire plus « juste » que le politique. Il a la crédibilité pour surmonter les difficultés que l'État politique, avec « les valeurs » du moment – en vogue de surcroît –, n'est pas souvent en mesure de surmonter dans de bonnes conditions... La norme juridique permet une acculturation plus rigoureuse à la rationalité, nécessaire à la démocratie, que la norme politique, électorale ou autre.

La stratégie implique toujours un certain temps, moyen ou long terme, ce qui n'est pas le rythme de l'époque... ○